



Séance
du Conseil Municipal
du 21 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GOUËX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Claude DAVIAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Mmes BOUTINEAU Marylène, CLAUDE Laurence, FEYS Joëlle, GEAY Colette, GUILLEMIN Chantal, et MM. DAVIAUD Claude, BODIN Didier, PUAUD Franck et VALLOIS Dany.

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres excusés : 2

M. TUCHOLSKY Franck et Mme SIN Géraldine

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMIN Chantal

Approbation du compte rendu de la séance du 23 novembre 2021

1. Bilan financier et résultats 2021

Résultat de Fonctionnement

Excédent 2021 = Recettes – Dépenses
537 301.28 – 441 099.62 = **96 201.66**

Excédent cumulé 2021 = Excédent 2021 + excédent cumulé
96 201.66 + 384 966.15 = **481 167.81**

Résultat d'Investissement

Déficit 2021 = Recettes – Dépenses
383 361.30 – 387 011.69 = **- 3 650.39**

Budget 2022

Restes à réaliser 2021 reportés en 2022

Dépenses = 29 496.00
Recettes = 21 126.00
Solde = 8 370.00

Besoin de financement en investissement en 2022 (autofinancement)

Déficit d'investissement + RAR
3 650.39 + 8 370.00 = **12 020.39**

Excédent de Fonctionnement à reporter au budget 2022

Excédent de Fonctionnement cumulé 2021 – besoin de financement en Investissement
481 167.81 – 12 020.39 = **469 147.42**

Résultats à reporter au budget 2022

Déficit d'investissement (001) = 3 650.39
Autofinancement (1068) = 12 020.39
Excédent de fonctionnement (002) = 469 147.42

2. Acquisition d'un tracteur de tonte

Il est proposé d'acquérir un nouveau tracteur de tonte pour entretenir au mieux toutes les surfaces enherbées de la commune.

3 devis ont été présentés au conseil municipal. Les élus ont retenu le devis du tracteur ISEKI TXGS24, 4 roues motrices, 23 cv et coupe ventrale de 1,37cm, garanti 2 ans pour un montant de 18 333,33€ HT et 22 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis correspondant.

3. Espace Intergénérationnel

Courant 2021, l'Etat a lancé le CRTE (contrat de relance et de transition énergétique) et tous les projets communaux importants doivent transiter par la communauté de communes avant d'être proposés à l'Etat pour demandes de subventions. En fin d'année 2021, notre dossier n'était pas assez avancé pour être classé prioritaire et n'a pu être présenté pour la DETR et le DSIL avant le 31 janvier 2022.

DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux

DSIL : dotation de soutien à l'investissement local

Outre les subventions d'Etat, le syndicat Energies Vienne, après audit énergétique, peut subventionner à hauteur de 25% tous les travaux d'économie d'énergies.

La communauté de communes peut abonder à hauteur de 15 000€ en 2022 sous forme de fond de concours et pour le même montant en 2023.

Le Département avec ACTIV 3 peut également abonder pour 15600€ en 2022 et idem pour 2023.

Le projet va être peaufiné en 2022 avant d'être représenté.

4. Délibération 2022-01 : Activités périscolaires : convention avec la MJC21

Dans le cadre des activités périscolaires pour la seconde période (janvier – juin 2022) de l'année scolaire 2021-2022, le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la MJC 21, compétente en matière d'animations socioculturelles et sportives.

Il donne lecture du projet de convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la MJC 21 relative aux activités périscolaires pour la seconde période (janvier à juin 2022) de l'année scolaire 2021-2022.

5. Délibération 2022-02 : réfection de la toiture de l'école : demande de subventions DETR et DSIL

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dépôt des demandes de subventions dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) sont à déposer avant le 30 janvier 2022.

La commune ayant pour projet la réfection de la toiture de l'école dont le coût estimatif des travaux s'élève à 21 838.85 € HT soit 26 326.62 € TTC, Monsieur Le Maire propose de solliciter pour cette opération :

- une subvention DETR d'un montant de 30%
- une subvention DSIL d'un montant de 50%

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Réfection de la toiture de l'école	21 938.85	Subvention DETR (30%)	6 581.66
		Subvention DSIL (50%)	10 969.43
		Autofinancement (20%)	4 387.76
	21 938.85		21 938.85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer les demandes de subventions DETR et DSIL 2022 pour la réfection de la toiture de l'école.

6. Délibération 2022-03 : Secours exceptionnel

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la demande d'aide financière adressée par l'assistance sociale de la MDSP de Montmorillon sollicitant une participation financière de la commune de 500 € pour pallier au financement des frais d'obsèques de M. Lezeau Daniel.

Après étude du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une aide financière exceptionnelle de 500 € pour les frais d'obsèques de M. Lezeau Daniel.

Cette aide financière sera versée directement aux pompes funèbres ALAMICHEL à Lussac-Les-Châteaux.

7. Informations et questions diverses.

Le maire propose au conseil municipal d'acheter une partie du terrain Rousseau situé rue des Groges. Ce terrain est constructible et idéalement placé en bord de route. Le propriétaire va être contacté pour définir la surface exacte et le coût au m² (environ 5€)

Le maire informe le conseil :

- du projet autoroutier Poitiers-Limoges
- de nouveaux conteneurs de point de regroupement ont été installés à la Rallerie et aux Bordes (bas village) ouverture avec le pass SIMER.

- Un conteneur à verre devrait être installé prochainement aux Bordes.
- Un projet d'achat de 2 terrains au tarif de 18€/m² dans le lotissement communal.
- Il est proposé de se renseigner des tarifs des campings alentours afin de comparer.
- Propose que les commissions se réunissent afin de préparer le budget 2022
- Propose de rencontrer l'animateur culturel de la MJC de lussac pour diverses animations

Fait à GOUEX, le 26 janvier 2022
Le Maire,
Claude DAVIAUD